

leurs soins qui soient. Je veux parler de la situation existant à l'hôpital Shaughnessy à Vancouver où les salaires des infirmiers ne sont pas aussi élevés que dans d'autres hôpitaux.

On a signalé la chose aujourd'hui, mais je vais la porter de nouveau à l'attention du gouvernement. D'après moi, la fréquence de renouvellement des infirmiers à cet hôpital pourrait être préjudiciable aux anciens combattants qui y sont soignés. J'ai reçu une lettre du ministre me disant que cette question était à l'étude et qu'on essayait de la régler. Cela dure depuis bien longtemps. J'exhorte le gouvernement à faire preuve de sérieux à cet égard et à prendre rapidement une décision grâce à laquelle nos anciens combattants n'auront plus à accepter des services hospitaliers qui ne soient pas de la plus haute qualité.

M. Coates: Je voudrais faire une observation. Il vaut autant être exacts et mettre le calendrier à la date juste, qui est le 3 avril.

(Le crédit est adopté.)

M. le président: Je regrette d'avoir à rap- peler aux honorables députés qu'il reste encore un crédit que nous avons étudié il y a quelques heures et réservé; il s'agit du crédit 33d des Affaires extérieures.

M. Pennell: J'ai eu l'occasion de m'entre- tenir avec le très honorable chef de l'oppo- sition et j'ai cru comprendre qu'il est mainte- nant satisfait du crédit 33d sous sa forme modifiée. Tout amendement ultérieur rendrait évidemment sans effet l'amendement déjà proposé par le très honorable représentant, et accepté par notre comité.

M. le président: Est-il convenu que le cré- dit 33d est adopté de nouveau?

Des voix: D'accord!

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au comité des subsides, lesquelles sont adoptées.)

VOIES ET MOYENS

La Chambre se forme en comité des voies et moyens, sous la présidence de M. Lamou- reux.

L'hon. M. McIlraith propose:

La Chambre décide qu'en vue de pourvoir aux crédits accordés à Sa Majesté au titre de certaines dépenses du service public pour l'année financière expirant le 31 mars 1965, la somme de \$345,781,048 soit accordée sur le Fonds du revenu consolidé du Canada.

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait de la résolution qui est adoptée.

[M. Patterson.]

L'hon. M. McIlraith demande à présenter le bill C-151, en vue d'accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1965.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour les 1^o et 2^o fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Lamoureux, passe à l'examen des articles.

Sur l'article 1—*Titre abrégé.*

L'hon. M. Churchill: Pourrions-nous avoir un exemplaire du bill, même incomplet?

M. le président: Nous en distribuons juste- ment, mais les honorables députés doivent se rappeler que le bill est incomplet, en ce sens que six des crédits de \$1 ont été sup- primés; le montant se trouve par conséquent réduit de \$54 à \$48, en laissant tomber les millions.

M. Nowlan: C'est ce que le comité a fait de plus considérable jusqu'ici.

(L'article est adopté.)

Les articles 2 à 6 inclusivement sont adoptés.

L'annexe est adoptée.

(Rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3^o fois et adopté.)

L'IMMIGRATION

MODIFICATION DE LA LOI ET DES RÈGLE- MENTS—PREMIER RAPPORT DU PROCUREUR

M. Hubert Badanai (secrétaire parle- mentaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, puis-je avoir la permission de revenir aux avis de motions dans le but de déposer la première partie du rapport de M. Joseph Sedgwick, c.r., avocat retenu pour enquêter sur les allégations que certains étrangers ont été détenus illégalement et sur d'autres alléga- tions connexes.

L'hon. M. Churchill: L'honorable député demande la permission de revenir aux avis de motions. Cette permission lui est accordée expressément pour ce motif et pour cela seu- lement.

M. l'Orateur suppléant: Adopté?

Des voix: Adopté!

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. l'Orateur: A l'ordre. On me dit que certains autres travaux ont été retardés jus- qu'à maintenant, c'est-à-dire les 18^o et 19^o rapports du comité spécial de la procédure. Voudrait-on les étudier tout de suite?

Des voix: D'accord!

Des voix: Non!